Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902902-20260626-DCM20260507-DE

TREGLONOU

Pays des Abers

DEPARTEMENT
DU FINISTERE
COMMUNE DE TREGLONOU

Mairie 29870 TREGLONOU

Tel : 02.98.04.00.70
Fax : 02.98.04.47.81

-oOo-

DCM N° 2026.05.07

Date réunion :
24/06/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
pouvoirs : 2
Votants : 15

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :
18/06/2026

Date de publication :
25/06/2026

Date d'envoi au contrôle de légalité :

Le Maire de TREGLONOU informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREGLONOU

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREGLONOU, convoqué le dix-huit juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la salle aux Perles de l'Aber, sous la présidence de M. Mickaël ABARNOU, Maire.

Etaient présents : Mickaël **ABARNOU**, Maire ; Ronan **TRANVOIZ**, Morgane **VALENTI**, Cédric **TROADEC,** Odile **LÉON**, Adjoints au Maire ; Daniel **PELLÉ,** Pierre **LE JAN**, Annie **CHAPEL**, Céline **POULIQUEN**, Adeline **LE PORS**, Marianne **GOUEZ,** Anne **JESTIN**, Adrian **STEPHAN**, Conseillers Municipaux.

Excusés : Jean-Luc **LE PORS** *(procuration à Annie CHAPEL),* Jean-Luc **RIOU** *(procuration à Cédric TROADEC),*

Secrétaire de séance : Cédric **TROADEC**

OBJET : CREATION D'UN BOULODROME

La commune envisage la création d'un boulodrome afin de renforcer les équipements de loisirs de proximité et de favoriser le lien social entre les habitants. Cet aménagement permettrait de proposer un espace convivial accessible à tous les publics et de soutenir les activités associatives locales.

Le projet pourrait être implanté sur le terrain multisport rue de Kerellen et fera l'objet d'une étude technique et financière préalable afin d'en préciser les modalités de réalisation.
Cette opération s'inscrit dans une démarche d'amélioration du cadre de vie et relève de la section d'investissement.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- De valider le principe de création d'un boulodrome communal
- D'autoriser le Maire à engager les études nécessaires à la réalisation du projet
- D'autoriser le Maire à solliciter toute subvention auprès des partenaires financiers (État, Département, Région, etc.)

TREGLONOU, le 25/06/2026

Le Maire,
Mickaël ABARNOU.

Mairie de TREGLONOU 29 (Finistère)

Le Secrétaire,
Cédric TROADEC